

AVIS PUBLIC

Demandes de dérogation mineure



À la séance ordinaire qui sera tenue le **12 avril 2016**, à 19 h 30, au Carrefour Notre-Dame, 1300, boul. Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, le conseil municipal statuera sur les demandes de dérogation mineure aux dispositions du Règlement de zonage no 437 et du Règlement de lotissement no 438, à savoir :

DÉROGATION MINEURE NO 2016-12 : LOTS 3 354 224 et 3 354 223 (112, RUE HUOT)

La demande est à l'effet de permettre l'aménagement d'une entrée charretière avec une largeur maximale de 33,5 mètres au lieu de 20 mètres et l'aménagement de 2 entrées charretières avec une largeur totale maximale de 43,5 mètres au lieu de 30 mètres prescrits à la réglementation.

DÉROGATION MINEURE NO 2016-09 : LOT 2 067 631 (BOULEVARD PERROT)

La demande est à l'effet de permettre la construction sur un lot :

- d'une superficie de 1227,9 mètres carrés au lieu de 1375 mètres carrés prescrits à la réglementation;
- des lignes latérales dont les angles sont inférieurs à 90 degrés avec la ligne d'emprise de rue contrairement à ce qui est prescrit à la réglementation;
- ne respectant pas le frontage minimal de 25 mètres sur au moins les 2/3 de la profondeur du lot contrairement à ce qui est prescrit à la réglementation.

Toute personne intéressée pourra alors se faire entendre par le conseil municipal relativement à ces demandes, lors de la séance ordinaire du 12 avril 2016.

DONNÉ À NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT, LE 23 MARS 2016.

Catherine Fortier-Pesant
Greffière

/vc
